



A Nantes, le 24 novembre 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Départemental d'Équitation de Loire-Atlantique se tiendra le :

Jeudi 4 décembre 2025 à 19h30

En visioconférence avec le lien suivant :

https://teams.microsoft.com/join/19%3ameeting_YmQ0NzE4NGEtYTA1Ni00Njg1LTgxNzMtNWZhZjI3YjVhZmYw%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22fa5ef80e-c3ea-4908-bc54-2aaac2e4733e%22%2c%22Oid%22%3a%22b0e712d2-6329-44a0-bdb7-bc92046f9b99%22%7d

Les membres actifs au 31 août 2025 du Comité Départemental d'Équitation de Loire-Atlantique pourront voter exclusivement **par internet du lundi 24 novembre 2025 à 08h00 au jeudi 4 décembre 2025 à 14h00.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CDE).

ORDRE DU JOUR :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2025,
- Point n° 2 – Rapport financier et quitus 2025,
- Point n°3 – Budget prévisionnel 2026,
- Point n°4 – Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site www.cde44.com dans la rubrique « Le CDE 44 » sous-rubriques « Assemblée générale ». Les statuts et règlement intérieur du CDE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **11 décembre 2025 à 14h00.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le **11 décembre 2025 à 19h30** à l'adresse suivante : en visioconférence avec le même lien que pour la première assemblée générale.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Xavier LE SAUCE
Président du CDE de Loire-Atlantique